

novembre-décembre 1972

janvier-février 1973

sommaire

Vœux du Directeur Général	3
Lettre des Syndicats au Directeur Général - 3.11.72	5
Réunion des Délégués du Personnel - 17.11.72	7
Allocution du Directeur Général - Cocktail 72	13
Lettre des Syndicats au Directeur Général - 12.12.72	23
Conseil d'Administration - 15.12.72	25
Remise au B C E O M de l'Oscar 1972 de l'exportation	28
Réunion des Délégués du personnel - 19.12.72	31
Photos arbre de Noël - Paris - La Grande Motte	38
Vacances à la montagne	43
Vie du personnel	47
Nouveaux arrivés	51
En passant	54

Drame au Ministère par Maurice BLANC

Revue du personnel du Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'Outre-Mer (BCEOM) publiée par le Comité d'Entreprise

Toute correspondance et publications destinées à l'Equipe doivent être adressées au Comité d'Entreprise
du BCEOM (Mme de la Perrelle) - 15, Square Max Hymans - PARIS 15ème - Tél. 566-93-39, poste 428

vœux du directeur général

Voici venu le temps où s'échangent les vœux de bonne année. Nous en envoyons, parfois par paquets, nous en recevons au bureau, dans notre famille, avec de jolies cartes et des formules toutes faites.

Mais au-delà de ce formalisme indéniable se situe une réalité plus profonde : c'est le temps où l'on pense aux autres, où l'on resserre des liens de famille, où l'on compte ses amis.

C'est pourquoi je ne veux pas être de reste vis à vis de vous dans ce concert : que l'année 1973 vous apporte la santé, à vous et aux membres de votre famille ; qu'elle vous donne des satisfactions dans tous les domaines où vous oeuvrez, qu'elle vous préserve des épreuves et des difficultés.

Et un grand merci à ceux qui m'ont adressé leurs vœux, à qui je regrette de ne pas pouvoir répondre personnellement.

Le Directeur Général

L. ODIER

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101

LECTURE NOTES

PLATO'S THEORY OF FORMS

lettre des syndicats au directeur général

Paris, le 3 novembre 1972

Les SYNDICATS CFDT, CGC, CGT, FO
et INDEPENDANT du BCEOM

à

Monsieur le Directeur Général du
BCEOM

OBJET : Propositions d'augmentation de salaires

Monsieur le Directeur Général,

L'ensemble des Syndicats du BCEOM qui suivent la situation financière de la Société avec toute l'attention que commande leur responsabilité de sauvegarde des intérêts du personnel, vous présentent ci-dessous leurs propositions découlant de cette situation pour les augmentations de salaires de fin d'année.

Entre janvier 1971 et juin 1972, soit en 18 mois, les salaires ont augmenté au BCEOM d'une moyenne globale de 9,5 %. Nous avons tous considéré cette augmentation de juin 1972 comme un rattrapage pour 1971.

Si la situation du BCEOM en 1972 ne permet pas d'éponger en fin d'exercice la totalité du déficit de près de trois millions de l'exercice 1971, nous constatons avec un soulagement certain que, si l'effort du dernier trimestre répond à ceux des trois premiers, la moitié au moins de ce déficit pourra être comblée.

En conséquence, nous croyons nous tenir dans une ligne particulièrement raisonnable en proposant pour la fin de l'année 1972 des augmentations s'alignant sur la hausse des indices appliqués par le BCEOM dans ses marchés pour l'ensemble de l'année 1973.

Ces indices dont le détail figure plus loin, représentent une moyenne que nous arrondissons à 10,50 % de hausse des salaires.

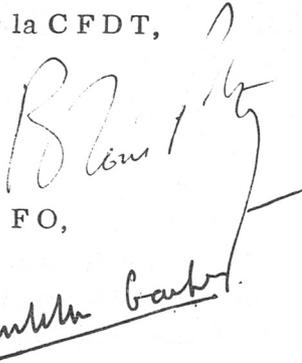
Nous proposons la répartition suivante de cette augmentation :

- 7 % appliqués à tous les salaires du personnel. Ce pourcentage correspond dans notre esprit à l'augmentation du coût de la vie.
- 2 % de la masse salariale pour la promotion du personnel, applicables en priorité au personnel qui n'a pas bénéficié en juin 1972 de l'accroissement correspondant au coût de la vie.
- 60 francs mensuels, attribués forfaitairement à tout le personnel, cette répartition ayant pour but de favoriser les petits et moyens salaires.

Nous sommes persuadés que ces propositions particulièrement étudiées et ne mettant pas en cause l'efficacité de la Société pour l'obtention de contrats en 1973, rencontreront votre agrément et celui du Conseil d'Administration.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

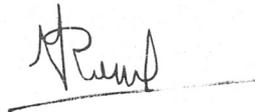
Pour la CFDT,



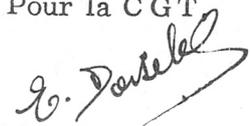
Pour FO,



Pour la CGC,



Pour la CGT,



Pour le Syndicat INDEPENDANT,



réunion des délégués du personnel

17 novembre 1972

Etaient présents :

	Mme RENDU	: Chef du Personnel
Comité d'Entente	: M. GAZEL-ANTHOINE	
Syndicat ODERTES	: M. ROURE	
" "	: M. HORNAC	
" "	: Mme RIAND	
Syndicat C.F.D.T.	: Mme TESNIERES	
Syndicat C.G.T.	: Mme DOISELET	
" "	: Mme BONVIN	
" "	: Mme LOISIER	

Mme RENDU informe les délégués du personnel de la procédure suivie pour la résolution des problèmes concernant l'intéressement et l'actionnariat. Des projets ont été faits qui vont être soumis la semaine prochaine au Ministère des Finances pour avis. Nous les communiquons aussi au Commissaire du Gouvernement M. Berthier et au personnel avant de les présenter ultérieurement au Conseil d'Administration. Une réunion d'information aura lieu à ce sujet le Mardi 21 à 14 h 30 avec les représentants du personnel : le Comité d'Entreprise, les délégués du personnel et les délégués syndicaux.

QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT C.G.C. ODERTES :

1 - Réponse à la lettre commune des syndicats, en date du 3 novembre 1972, relative à la proposition d'augmentation de salaires.

Cette question recoupe la demande du syndicat C.G.T. (1° - augmentation de salaires au 1er janvier 1973).

Mme RENDU répond qu'il n'est pas possible de donner une réponse précise tant que le Conseil d'Administration n'a pas été saisi.

Ce que l'on peut dire néanmoins, c'est ce que M. ODIER a dit au Comité d'Entreprise : la lettre commune des syndicats a retenu toute

l'attention de la Direction et les propositions qu'elle contenait n'ont pas été jugées déraisonnables sans toutefois que M. ODIER envisage de les retenir intégralement.

En particulier l'idée a été retenue d'appliquer un pourcentage représentant à peu près l'élévation du coût de la vie, plus une petite somme fixe qui aboutira à un relatif resserrement de l'éventail des salaires.

Le syndicat C.G.T demande si beaucoup d'agents seront considérés comme ayant atteint leur plafond de rémunération et à quelle catégorie appartiennent ces agents.

Mme RENDU répond qu'il s'agit d'une petite minorité d'agents, aussi bien parmi les cadres que les employés.

Le syndicat C.G.T. demande si toute augmentation est exclue pour ces personnes.

Mme RENDU répond que oui, dans des cas très rares et les raisons en seront expliquées à l'intéressé par lettre et oralement. Il y aura obligatoirement dans ce cas une entrevue du chef de division et de l'intéressé.

Le syndicat C.G.T. demande si beaucoup d'employés ont répondu au questionnaire sur la notation.

Mme RENDU répond qu'il y a pour l'instant 38 non et 25 oui.

2 - L'article 10 de la Convention Collective (I.A.C.) prévoit qu'en cas de mutation suivie de recrutement définitif par un Bureau d'Etudes faisant partie de la Syntec, le nouvel employeur doit prendre en charge l'ancienneté acquise dans la société d'origine.

Si le nouvel employeur ne tient pas compte des droits acquis par l'agent au BCEOM, ne pourrait-on, dans ce cas, compenser le préjudice par le versement d'indemnités de licenciement ?

Mme RENDU répond que si un Bureau d'Etudes adhérant à Syntec n'accepte pas cette clause, la question est de savoir comment Syntec peut intervenir pour faire appliquer la convention. Mme RENDU peut poser la question à la Commission Paritaire si les Délégués le désirent. S'il y a extension de la Convention Collective cet article s'imposera aux Bureaux d'Etudes même s'ils ne sont pas adhérents à Syntec. L'extension est en bonne voie.

Mme RENDU va poser la question à la Commission Paritaire.

3 - L'article 4 du règlement intérieur prévoit le droit à un ou deux jours ouvrables supplémentaires de congé, à condition que le congé soit pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre.

Ne pourrait-on appliquer cette règle avec une certaine souplesse et considérer que ces deux dates n'ont pas un caractère impératif à deux ou trois jours près ?

- Exemple : les trois jours précédant la Toussaint 1972.

La réponse est négative ; en effet ces dates sont prévues par la loi et il est normal de les appliquer strictement.

4 - Les délégués du personnel demandent la diffusion des nouveaux statuts de la société et de la liste des Administrateurs.

Mme RENDU répond que cette diffusion sera faite.

5 - Où en est le renouvellement du contrat d'intéressement ?

Il a été répondu plus haut à cette question.

6 - Répartition du personnel en trois collèges : cadres, techniciens, employés.

Le syndicat ODERTES C.G.C. demande que la Direction Générale prépare pour les prochaines élections un projet de répartition du personnel en trois collèges. En effet une loi va être soumise à l'Assemblée et va passer certainement avant la fin de cette session.

Mme RENDU répond qu'il y aura très peu de monde dans le collège techniciens mais que s'il y a vraiment un texte de loi il sera appliqué.

Le syndicat ODERTES C.G.C. demande à la Direction Générale d'étudier la question.

Mme RENDU répond qu'il faudrait que les syndicats s'entendent entre eux dans l'hypothèse où la loi ne sortirait pas.

QUESTIONS POSEES PAR LA C.G.T.

1 - Augmentation de salaires au 1er janvier 1973.

Il a déjà été répondu plus haut à cette question.

2 - Problèmes de licenciements en cours.

Mme RENDU signale qu'au BCEOM la situation de l'emploi est actuellement bonne contrairement à ce qui se passe dans certains secteurs de la profession. Néanmoins, il a été nécessaire, comme les Délégués du Personnel en ont été informés, de se séparer pour suppression d'un poste d'un programmeur que nous essaierons de recaser dans une autre société.

Il y a également le cas d'un ingénieur qui n'est pas licencié mais dont nous considérons qu'il n'est pas apte à mener la vie d'un ingénieur expatrié et celui d'un autre ingénieur qui pose un problème délicat que nous sommes en train d'étudier.

3 - Avenir des dessinateurs pour 1973

Mme RENDU répond qu'il y a en effet une baisse d'activité surtout dans le secteur des ports.

Le syndicat C.G.T. demande ce que Mme RENDU conseille de faire et le syndicat C.F.D.T. fait remarquer que personne n'a jamais été tenu au courant de la situation.

Mme RENDU répond que la situation est récente ; c'est surtout pour 1973 que cela se détériore.

Le syndicat ODERTES C.G.C. fait observer que cela pose un problème d'ordre général. Le problème du bureau de dessin spécial à chaque division technique.

Le syndicat C.G.T. demande s'il ne serait pas possible que les dessinateurs travaillant au BCEOM soient formés dans le travail des différents services. Ne serait-il pas possible qu'on familiarise les dessinateurs à la fois avec le travail des routes et des ports pour pouvoir éventuellement les changer de service lorsqu'un bureau est en perte de vitesse.

Mme RENDU répond qu'il faut choisir quelques personnes et le faire mais cela nécessitera plusieurs mois. On a admis récemment le principe du dégagement d'un dessinateur des ports pour le mettre aux routes avec un complément de formation.

Le syndicat C.G.T. demande s'il est possible de savoir ce qu'envisage la Direction pour les dessinateurs dans l'avenir et si le BCEOM pense garder des bureaux de dessin ou bien si ces bureaux sont destinés à disparaître.

Mme RENDU répond qu'ils ne peuvent pas disparaître.

Le syndicat C.F.D.T. demande une réunion avec M. Sireyjol pour être tenu au courant de la situation.

Mme RENDU transmettra cette demande à M. Sireyjol.

Mme RENDU annonce d'autre part que la visite de Chatou est prévue pour décembre.

- 4 - Horaires des cours d'anglais, aucune réponse ne nous a été faite à ce jour (le professeur serait intéressé par un changement d'horaire).

Mme RENDU renouvelle la réponse faite lors de la dernière réunion et qui était négative.

Elle rappelle que les horaires du cours d'espagnol ont été aménagés de façon plus favorable pour le personnel. Mais le problème est qu'actuellement le pourcentage des études de langues sur la dépense de formation est trop grand et qu'il est envisagé une diminution des heures de cours à partir de janvier. Dans cette perspective Mme RENDU note le désir des agents que le cours le plus tardif ne dépasse pas 18 h 30.

- 5 - Un jour de congé supplémentaire pour les moins de 40 ans ayant 10 ans et plus d'ancienneté.

Mme RENDU répond que la Direction est d'accord sous réserve de l'accord du Comité d'Entreprise pour étendre le bénéfice d'un jour de congé supplémentaire à tous les agents ayant 10 ans d'ancienneté sans condition de limite d'âge. Mme RENDU signale l'effort consenti par la société pour accéder à cette demande qui concerne un effectif assez important.

- 6 - Nous préférierions que sur les comptes-rendus des réunions des Délégués du Personnel apparaisse, dans le corps de ceux-ci, l'appartenance syndicale des délégués qui ont posé des questions au lieu de leur nom. Cela n'exclut pas de mettre les noms en tête de ces comptes-rendus avec l'appartenance syndicale.

L'accord est donné sur ce point.

Le syndicat C.G.T. pose une question déjà soulevée par le syndicat ODERTES C.G.C. le 17 mars, concernant la possibilité pour les femmes enceintes de quitter le bureau plus tôt le soir.

Mme RENDU répond négativement. Chaque cas particulier devra être examiné par le chef de division.

Le Comité d'Entente signale que les secrétaires se plaignent que le service de nettoyage déplace les objets dans les bureaux.

Il est répondu que le service chargé d'assurer le ménage va changer prochainement.

Le Comité d'Entente signale également que certains bureaux devraient être lessivés.

Mme RENDU répond que c'est un problème qui est de la compétence de M. Bée et qui devra lui être posé.

Prochaine Réunion le Mardi 19 Décembre à 14 h30 salle 1320.

allocution du directeur général cocktail 1972

Mes Chers Amis,

La tradition veut que chaque année vous ayez droit au speech du Directeur Général. Beaucoup d'entre vous doivent penser, les jeunes surtout, les moins jeunes peut-être aussi, que la tradition ça se remet en cause. Je suis aussi de ceux-là, pas des jeunes bien sûr, mais de ceux qui ne se sentent pas par principe liés à une habitude remontant à plusieurs années. Mais voyez vous-mêmes dans quelle situation difficile je me trouve : si je romps avec la tradition vous direz que j'ai sûrement quelque chose à vous cacher, ou bien je suis trop fier ou peut-être timide, et si je poursuis la tradition on pourra penser aussi bien des choses, que sais-je, par exemple que c'était pas la peine de changer de Directeur Général l'année dernière. Eh bien c'est ce dernier risque que j'ai décidé de courir en vous obligeant cette année encore à subir cette petite épreuve qui, rassurez-vous, sera de courte durée.

Ma tâche d'ailleurs est sensiblement plus facile que l'année dernière. L'an dernier mon exposé a dû prendre l'allure d'une douche moins que tiède, sinon froide ; j'avais à vous apporter ou à vous confirmer des nouvelles pas bien brillantes sur la santé de la maison. Je l'ai fait parce que j'estime que je me dois d'être franc avec vous, et j'ai préféré courir le risque de refroidir l'atmosphère au départ d'une fête qui s'est au demeurant révélée sympathique, plutôt que d'adopter une attitude qui aurait été plus facile, au moins dans l'immédiat, et qui aurait consisté à noyer le poisson.

Cette année donc vous avez toujours droit à la douche, mais elle s'est bien tiédie en 1972. Voyons donc où nous en sommes :

Je suis résolument opposé à vous faire un discours d'autosatisfaction, car nous savons les uns et les autres que ce genre de propos agace plus qu'il ne réconforte, mais je veux essayer avec vous de voir les choses en face de façon aussi impartiale que possible.

Vous savez que l'essentiel de nos difficultés de l'an dernier venait d'un défaut d'emploi du personnel et que ce défaut d'emploi était lui-même la conséquence d'un ralentissement important de nos commandes. Je ne reviendrai pas sur les causes profondes de cette baisse dans les commandes, mais il faut bien voir que ce phénomène s'était manifesté rapidement dans le chiffre d'affaires de la Société, chiffre d'affaires

dont le montant comme vous le savez, ou comme vous l'imaginez, permet ou non d'assurer une bonne adaptation de nos moyens au travail qui nous est demandé. Le chiffre d'affaires des années 1969 - 1970 et 1971 s'était maintenu pendant trois ans aux environs de 45 millions, ce qui veut dire, compte tenu d'une perte de valeur de la monnaie, qu'il avait en réalité diminué d'autant. En 1972 les prévisions que nous avons faites à deux reprises en Décembre 1971 d'abord, en Juin 1972 après, donnaient un montant de 52 millions. Aujourd'hui à six semaines de la fin de l'année, nous sommes en mesure d'assurer qu'il dépassera les 50 millions. Notre chiffre d'affaires aura donc bien repris sa courbe ascendante dans le courant de cette année.

Un autre test de remontée de nos activités est donné par le montant des commandes qui nous sont faites. C'est là un indicateur qui se situe plus à l'amont que le chiffre d'affaires, puisque l'exécution des commandes engendre une activité qui se matérialise six mois à un an après. Or ces commandes ont fléchi deux fois : une première fois dès la fin de 1970, ce qui nous faisait déjà penser que l'année 1971 ne démarrerait pas très bien ; une deuxième fois au cours du troisième trimestre de 1971, et c'est ce fléchissement très lourd qui a déclenché nos difficultés de l'an dernier. Qu'en est-il maintenant ? Le niveau normal de nos commandes était déjà rétabli à la fin de 1971 et depuis, donc en 1972, elles ont repris un rythme très rapide au début de l'année, et maintenant normal.

Je vous impose encore un dernier propos un peu aride qui a trait à nos comptes. Vous savez que nous faisons nos comptes en chaque fin de trimestre, et qu'avons-nous constaté en 1972 ?

Du côté de nos dépenses elles sont maintenant, trimestre par trimestre, au même niveau qu'en 1971 avec même une très légère baisse. Du côté de nos produits, le premier trimestre nous a vus se maintenir au même niveau qu'en 1971, les trimestres suivants ont donné lieu à un accroissement très sensible atteignant plus de 10 % à la fin du troisième trimestre. Le résultat comptable c'est que les comptes étaient juste équilibrés à la fin du premier trimestre, qu'ils faisaient apparaître un très léger bénéfice à la fin du deuxième trimestre, et qu'un bénéfice normal apparaît à la fin du troisième trimestre. Que dire des résultats à la fin de 1972 ? Je ne peux évidemment pas en préjuger, mais tout me laisse penser qu'ils permettront, non pas d'effacer la perte constatée l'année dernière, mais au moins la combler assez substantiellement.

A quoi peut-on attribuer l'amélioration ainsi constatée de cette situation ? Tout d'abord à la disparition de la cause immédiate de nos malheurs, c'est-à-dire de la conjoncture économique et financière du troisième trimestre de 1971 : les contrats qui étaient bloqués pendant des mois se sont trouvés libérés et nous avons pu reprendre le travail à un rythme normal dès le printemps dernier, notamment mettre en place de nombreuses équipes sur des opérations à l'extérieur ; ceci s'est traduit par une amélioration de notre taux d'emploi, amélioration qui reste notre souci constant. Parallèlement à cette évolution, nos tuteurs, et je pense tout particulièrement aux Services de la Coopération Technique, nos tuteurs, auprès desquels j'ai tenu à me rapprocher, nous ont aidés en nous consentant des contrats d'études à un niveau plus élevé que par le passé.

Une autre action qui a été bénéfique se situe certainement dans un meilleur contrôle de nos effectifs que nous avons pu assurer.

Vous vous souvenez des inquiétudes de l'an dernier à propos des licenciements ; vous vous souvenez aussi de l'obligation où nous étions de freiner nos effectifs ; vous vous souvenez enfin que, plutôt que de les comprimer brutalement nous avons préféré ensemble limiter cette réduction en étant moins généreux sur les avantages apportés au personnel. Le résultat des mesures prises a été que l'année 1971 s'est soldée par une réduction d'effectif de 21 personnes sur un total de près de 400 : 58 départs, 37 entrées ; et sur ces 58 départs il n'y en a que 9 qui aient donné lieu à un licenciement pour défaut d'emploi. Au début de 1972 les effectifs ont continué encore à baisser quelque peu, mais après le redémarrage de la fin du printemps nous avons dû intensifier notre recrutement et le bilan total de l'année 1972 fera apparaître un effectif de quelques unités plus élevé que celui de l'an dernier à pareille époque. Encore faut-il remarquer que les chiffres fin 1971 et fin 1972 ne sont pas parfaitement comparables car nous avons maintenant dans nos effectifs un plus grand nombre de personnes qui ne sont chez nous que pour un travail déterminé, pour un temps limité. Nous avons ainsi acquis un peu plus de souplesse, une souplesse que je souhaitais et que j'estime toujours nécessaire à la bonne adaptation de nos moyens à des demandes qui sont éminemment fluctuantes ; j'ajoute que la mobilité dans l'ensemble s'est accrue, car si notre nombre total a finalement peu changé, le nombre de personnes entrées et sorties a augmenté sensiblement ; et un accroissement de mobilité est précisément souhaitable, car il facilite l'adaptation progressive de notre potentiel à ce qui nous est demandé par nos clients.

Enfin je n'oublie pas la part que vous tous avez jouée dans l'amélioration de la situation que nous constatons aujourd'hui. Contraints et forcés bien sûr vous avez accepté des mesures que j'ai dû prendre aux heures sombres de l'an dernier, des blocages de salaires, des faibles augmentations de salaires, des différés dans ces augmentations. Tout cela s'est révélé très positif, et je suis heureux de vous en remercier, comme vous pouvez vous en remercier les uns les autres.

A cet égard, car c'est là un point qui certainement vous tient à coeur, il est certain que l'amélioration de la situation se répercutera sur les mesures que nous allons prendre en matière d'augmentation de salaires au 1er janvier prochain ; sans aller jusqu'à des augmentations massives qui seraient dangereuses pour l'équilibre de notre Société et qui seraient contraires à notre politique de salaires à niveau moyen en regard d'une certaine sécurité d'emploi, j'ai l'intention de procéder au 1er janvier prochain à des augmentations qui reprendront le caractère normal qu'elles avaient auparavant et qui devront même permettre de rétablir certains retards dans certaines catégories.

Nous voilà donc aujourd'hui un peu mieux assis que nous l'étions l'an dernier à pareille époque. Est-ce à dire que nous pouvons maintenant dormir sur nos deux oreilles ? Non certes, car la malheureuse expérience de 1971 nous a montré que la situation peut se dégrader très vite et très fort si nous n'y prenons pas garde. C'est pourquoi nous devons faire preuve toujours de beaucoup de vigilance, peut-être

encore plus qu'auparavant. J'ai noté en particulier que beaucoup d'opérations, que trop de grosses opérations étaient perdantes, et cela souvent dans de très fortes proportions. La vigilance et la rigueur doivent porter sur le respect des temps prévus pour les opérations et même sur la recherche de temps plus courts pour faire une tâche déterminée. La vigilance doit porter aussi sur la recherche de toutes les économies possibles et à tous propos ; il faut renoncer à la facilité qui consiste à accepter ce qu'on qualifie trop facilement d'inévitable, comme le prix d'un fournisseur, le prix proposé par un sous-traitant ; il faut développer un véritable esprit d'économie, esprit qui doit déclencher les réflexes de recherche d'économies à tous les niveaux. Cette recherche inlassable d'économies est nécessaire, d'abord pour assurer notre équilibre financier bien sûr, mais aussi pour assurer le maintien de notre place sur le marché international de l'engineering.

Vous savez qu'un de nos problèmes est celui du niveau de nos prix de vente. Nous sommes réputés chers, nous apparaissions chers sur le marché international ; je ne m'attacherai pas ici à réfuter cette réputation, bien que nous ayons de sérieux arguments pour le faire et bien qu'il soit juste et nécessaire de le faire ; je ne m'étendrai pas non plus sur les raisons qui font que nous apparaissions chers sur les théâtres d'opérations extérieurs, mais ce qui est certain c'est qu'il faut aborder ce problème avec résolution et avec clairvoyance. On peut et on doit améliorer nos prix en trouvant des formules qui permettent une meilleure adaptation à la demande, qui permettent une meilleure utilisation de nos moyens, et cela par le jeu en même temps de la chasse aux économies et de l'organisation du système complexe que représente le B C E O M dans la préparation et l'exécution de toutes ses opérations. C'est pourquoi j'ai décidé d'entreprendre au sein du B C E O M ce que j'ai appelé une opération "contraction des prix", opération qui doit avoir pour but de dégager les moyens de mieux assurer pour le futur notre place dans la concurrence internationale ; c'est pourquoi je place l'année 1973 sous le signe de l'amélioration de notre productivité.

Que peut-on dire encore sur l'année 1972 ? Cette année voit la modification et l'évolution de certaines de nos structures. Structures externes et juridiques tout d'abord : je ne reviendrai pas sur la transformation de la Société en Société d'Economie Mixte, transformation apportée au début de l'année et qui fait que nous avons maintenant parmi nos actionnaires des Banques nationalisées. Une certaine transformation de nos structures internes aussi, puisque à la suite d'études et de réflexions, auxquelles beaucoup d'entre vous ont participé dans les premiers mois de l'année, j'ai pris deux séries de mesures importantes allant dans le sens d'une intensification du rôle et des responsabilités de nos chefs de Division, et de l'amélioration de la gestion des unités décentralisées que constituent nos Divisions, nos Délégations, et nos Filiales. J'attends de ces mesures plusieurs choses, d'abord un cadre renforcé à dimensions humaines dans lequel chacun doit progressivement mieux comprendre la place qu'il occupe dans la Société, ensuite un souci décentralisé à plusieurs niveaux, souci d'équilibrer individuellement nos opérations, souci d'employer au mieux les uns et les autres.

Au cours de l'année 1972 la question de la formation continue a progressé, peut-être

pas à pas de géant, mais d'une façon qui je pense peut être considérée comme satisfaisante eu égard aux difficultés des problèmes rencontrés. Pour nous au B C E O M il ne s'agit pas tellement d'accroître la formation, mais plutôt de l'ordonner.

Nous avons toujours fait de la formation, et nous en avons fait bien plus que ce qui est maintenant exigé par la loi ; il nous faut davantage maintenant, mieux analyser les besoins en formation de la maison et les désirs des uns et des autres, ce que nous avons entrepris par des enquêtes auprès de vous et aussi par l'exploitation des fiches d'appréciation du personnel. Nous avons aussi préparé pour 1973 un budget de formation et nous avons codifié les différentes actions de formation pour nous permettre de savoir plus facilement où nous en sommes. Enfin nous nous attachons à débroussailler petit à petit et le mieux que nous pouvons, ce maquis que constitue la législation en la matière. Je vous signale à cet égard que ce maquis apparaît de façon fort intéressante sous la forme de la carte style carte Michelin éditée par l'Institut de Gestion et de Contrôle, et qui a été récemment affichée sur les panneaux d'affichage. On peut y voir un réseau de routes à sens unique avec de multiples carrefours, des panneaux d'interdiction, et une signalisation directionnelle qui permettent au malheureux postulant à la formation d'arriver à ses fins ou de tomber dans des culs de sac dont il ne sortira pas.

Un mot maintenant sur deux sujets qui semblent avoir été quelque peu mis de côté en 1972 : j'ai nommé l'intéressement et l'actionariat. Ils ont en fait été l'objet de beaucoup d'attention ; aucune mesure certes n'est sortie, mais comme il n'y avait pas d'urgence en la matière, j'ai pensé utile de consacrer l'année 1972 à un travail de persuasion et de conviction auprès des organismes de l'Administration qui nous régissent à cet égard. Ce travail a bien progressé et j'ai pu passer maintenant au stade suivant qui consiste à vous saisir, à saisir vos représentants du personnel des premières idées que nous avons élaborées en la matière sous une forme qui a maintenant quelques chances d'aboutir. Ces idées sont pour l'intéressement un aménagement apporté à la clause de la convention d'intéressement portant sur la définition de la masse à distribuer, aménagement rendu nécessaire dans le texte ancien par notre augmentation de capital du début de l'année ; pour l'actionariat ce sont deux avant-projets de distribution d'actions, constituant des exemples de ce qui paraît possible, et sur lesquels je vous demande maintenant de réfléchir ; il y a encore malheureusement un obstacle juridique tenant à la nature très particulière de cette distribution d'actions et je m'attache à le réduire progressivement.

Et pour 1973 me direz-vous ? Ce qu'on peut en dire c'est qu'au niveau des perspectives d'activités, l'année semble se présenter normalement bien ; il est encore un peu tôt pour avoir des idées assez précises sur ce sujet, car nous en sommes encore aux prévisions faites en juin dernier et ce n'est que dans un mois que nous aurons des nouvelles fraîches. Ces prévisions faites en juin étaient satisfaisantes puisqu'elles faisaient apparaître une prévision de chiffre d'affaires de 55 millions, donc un peu plus qu'en 1972, et cela avec un carnet de commandes assuré pour un peu moins de la moitié de ce chiffre d'affaires ; mais il ne faut pas faire dire à ces chiffres plus que ce qu'ils contiennent, c'est-à-dire plus qu'une tendance à la reprise progressive d'une activité qui avait marqué le pas pendant trois années de suite.

A cet égard je crois nécessaire maintenant de faire un effort pour améliorer notre système de prévisions. On m'a dit il y a quelque temps que je pratiquais la navigation à vue. C'est en partie vrai, et je crois qu'il est bon de pratiquer la navigation à vue puisqu'il existe des écueils qui ne se détectent pas au radar ; mais il est bon aussi d'avoir des radars par exemple pour détecter à distance les bancs de poissons et les passages entre les écueils pour les atteindre en eau calme. J'ajoute qu'il est bon aussi - et de plus en plus nécessaire - d'avoir une vue sur plusieurs bancs de poissons, de savoir déterminer ceux qu'il vaut mieux poursuivre, à quel moment et avec quels moyens. Ceci veut dire que dans notre monde qui change de plus en plus vite, nous éprouvons plus qu'auparavant le souci d'une certaine planification, le souci de nous fixer des objectifs encore que subsiste toujours l'aléa considérable que présente notre large dépendance de l'extérieur. Il n'empêche, et l'expérience de 1971 me confirme bien dans ce point de vue, qu'il vaut mieux réfléchir à l'avance où nous allons, il vaut mieux envisager des situations à l'avance de façon à être mieux prêt à donner le coup de barre au moment où cela s'avère nécessaire. C'est donc en 1973 que nous allons mettre l'accent un peu particulier sur cette réflexion à caractère stratégique. Je peux vous en donner un exemple à propos de la diversification de nos activités que je vous avais annoncée l'année dernière ; dans quel sens avons-nous intérêt à nous diversifier ? Quelle technique avons-nous intérêt à développer pour la placer à l'extérieur ? Avons-nous intérêt à élaborer ce que nous appelons des produits nouveaux et lesquels ? Comment devons-nous nous y préparer sur le plan des hommes et des structures ? Même réflexion à propos de la diversification géographique : le Vietnam retient notre attention pour les prochaines années, l'Asie aussi d'une façon plus générale ; devons-nous aborder ce problème ? Sous quelle forme devons-nous l'attaquer ? A quel moment devons-nous consentir des dépenses pour y développer nos activités et combien ?

Voilà donc pour 1973 en y ajoutant ce que j'ai déjà dit à propos de mon souci de la recherche d'une contraction de nos prix et à propos de la mise en place progressive d'une responsabilité renforcée dans nos divisions et d'une consolidation de l'unité que constitue la division. Exposé un peu long et aride je m'en excuse, je crois qu'il situe bien le tournant dans lequel nous nous trouvons actuellement et qui exige une meilleure conscience de chacun à nos problèmes, un affermissement des responsabilités de tous, en bref une participation accrue de chacun aux préoccupations de la collectivité.

Je terminerai par une nouvelle plus aimable : vos efforts de longue date viennent d'être récompensés par l'attribution au B C E O M d'une haute distinction honorifique ; nous venons en effet de nous voir attribuer l'Oscar de l'exportation pour la branche ingénierie. C'est une distinction qui est décernée par les Pouvoirs Publics français chargés de promouvoir l'exportation ; elle nous vaudra un beau parchemin et la possibilité de mettre un sigle supplémentaire sur notre papier à lettre ; nous allons pouvoir boire à cette réussite dans un moment. Je pense que vous vous en trouvez tous gonflés de satisfaction et vous le serez certainement encore plus lorsque vous aurez entendu le texte de la citation qui accompagne la mention "excellence" qui nous a été attribuée :

Citation du jury

"A l'origine, cette Société limitait son activité, avec l'appui des Pouvoirs Publics, à l'Afrique francophone. Sortant de ce corset, elle a su grâce à un effort commercial intense, étendre son activité à de nombreux pays étrangers où elle a su faire apprécier la technique française et permettre l'obtention de nombreux contrats au profit de l'industrie nationale".

Et bien ! vous voyez Mesdames comment dans certains milieux est apprécié l'art de... sortir de son corset !

Il me reste une tâche, traditionnelle encore, à accomplir et qui consiste à mettre à l'honneur les personnes qui chez nous réunissent 10 ans de présence.

Je vais leur demander de s'approcher du podium, sans timidité.

- Nos braves décennaires que je suis très heureux de féliciter aujourd'hui sont au nombre de onze, dont vous ne voyez ici qu'une partie.
- Nous avons Mme BESSON, Dactylographe au service du courrier.
- M. COURATIN, Ingénieur au service des Ports, qui a notamment effectué en 72 trois missions dans différents pays, est absent.
- Melle DARGENT, Secrétaire de direction à la division E.D.
- Melle DEMEULES, Dessinatrice d'études auprès du bureau d'Edition
(Je vois que c'est une personnalité bien connue dans la maison)
- M. GILLET, Ingénieur au service des Ports actuellement à TAMATAVE où il s'occupe du contrôle de la construction des travaux du port et il est absent encore pour quelque temps.
- Mme LOUET, Employée administrative principale chargée de la codification des frais de personnel (également une personnalité bien connue dans la maison)
- M. SECLY qui est ici, il n'est pas au volant de sa 4L, mais enfin.
- M. TOUATI est également bien connu. Chef de section responsable du service de l'Edition. J'ai ici un joli palmarès pour lui; je vous le lis :

En 1972 : 23 propositions internationales
Une dizaine de gros rapports
l'Edition de l'Equipe,
Information et documents etc...

- M. TOURNOIS, absent, actuellement à SEOUL ; il vient de MANILLE et après je crois qu'il va aux Nouvelles Hébrides.
- M.NUGON, Chef de section à HAU qui est actuellement en ETHIOPIE et qui a pris la peine de m'envoyer un télex que je vous lis :

(Arrivé ce matin) A Direction Générale : SUIS DE TOUT COEUR AVEC VOUS TOUS MAIS QUAND MEME DESOLE DE NE PAS RECEVOIR DIRECTEMENT LA BISE DIRECTORIALE POUR MES 10 ANS. VOUS DEMANDE AVEC INSISTANCE DE LEVER VOTRE VERRE A MA SANTE (nous allons le faire) EN FERAI AUTANT A LA MEME HEURE ICI. STOP. MEILLEUR SOUVENIR A TOUS".

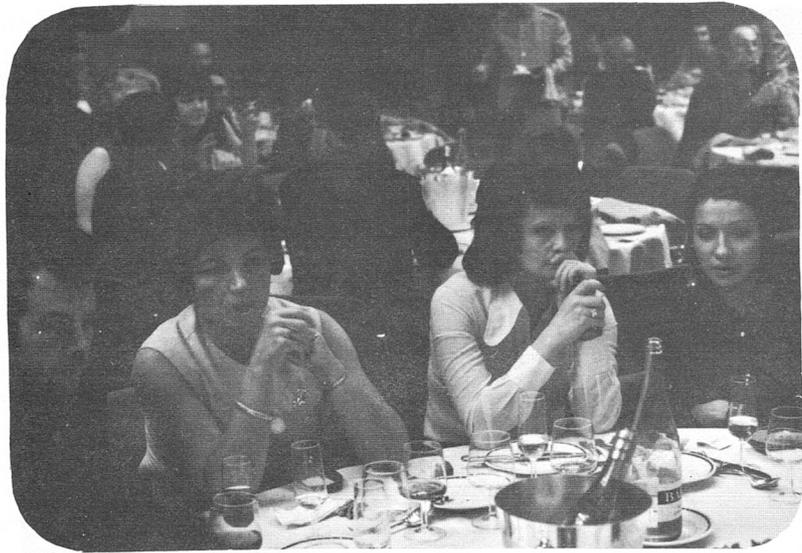
- Je vous lis enfin un télex reçu ce matin de Mme DAGOIS (Mme DAGOIS la regrettée et digne membre du Comité d'Entreprise) qui nous dit ceci :

"COMMENT NE PAS PENSER A VOUS AUJOURD'HUI ? TOUTE LA DELEGATION DU TOGO SE JOINT A MOI POUR ADRESSER SES COMPLIMENTS ET FELICITATIONS A TOUS LES DECENNAIRES ET SOUHAITER A TOUS UNE TRES AGREABLE SOIREE. AMITIES".

Ce que je vous souhaite !

cocktail de fin d'année





lettre des syndicats au directeur général

Paris, le 12 Décembre 1972

Les syndicats C.G.C., C.G.T., F.O., et
INDEPENDANT
du B C E O M
à
Monsieur le Directeur Général du
B C E O M

Objet : Propositions d'intéressement et d'actionnariat

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez bien voulu remettre, le 21 novembre 1972, aux représentants du personnel du B C E O M, des tableaux de propositions établies par la Direction et ayant trait :

- à l'intéressement du personnel aux produits de l'entreprise par l'application d'un contrat d'intéressement,
- à la répartition de 1 693 actions de 1 000 Francs, incorporées au capital, par Arrêté du 21 octobre 1971 lors de la dernière augmentation de capital de la Société.

En ce qui concerne le contrat d'intéressement, les sections syndicales préconisent l'application du tableau n° 3 sans prélèvements préalables et ceci pour éviter de rémunérer un capital d'état très important lors d'exercices peu productifs en bénéfices.

En ce qui concerne l'actionnariat, les sections syndicales signataires estiment que le personnel a droit légitimement à 50 % des réserves existantes au bilan 1964 et non distribuées sous forme d'intéressement. Elles préconisent une distribution de ces réserves selon les modalités du tableau n° 1 proposé par l'entreprise en raison d'une meilleure modulation dans la répartition.

Nous suggérons, par ailleurs, la création par l'entreprise d'un fonds de stabilisation permettant la négociation des actions lorsque les cessions ou achats seront possibles.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour la C.G.C.

A. Reud

Pour la C.G.T.

G. Dainel

Pour le Syndicat F.O.

P. Gauthier

Pour le Syndicat INDEPENDANT.

J. Chalot

conseil d'administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni le Vendredi 15 Décembre 1972, au Siège du BCEOM.

A l'ordre du jour, les principales questions intéressant le personnel étaient :

- . création d'une filiale en France
- . examen du problème des salaires pour l'année 1973
- . point de la situation de l'intéressement et de l'actionnariat.

CHOIX D'UNE FILIALE

L'action de notre Société en France est contrecarrée par des questions de prix qui sont liées au fait que nos concurrents ne sont pas soumis à la T.V.A. Or, nous avons besoin d'exercer une certaine activité en Métropole, qui peut être estimée à 20 % de notre chiffre d'affaires global, d'une part pour obtenir des références dans notre propre pays, d'autre part, pour assurer le recyclage de nos ingénieurs qui ont besoin de se retremper dans les techniques de pointe lorsqu'ils sont restés trop longtemps en séjour à l'Etranger.

Pour échapper à la T.V.A., le BCEOM doit créer une société à responsabilité limitée dans laquelle 40 % des associés participent directement à l'exécution des études.

La société proposée serait une société à responsabilité limitée (SARL), dénommée BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (BCEAT). Elle aurait un Capital de 100 000 F, le BCEOM y souscrivant pour 60 000 F. et les 40 000 F. restant étant à souscrire par des ingénieurs de la société qui deviendront des salariés de la filiale.

Le gérant serait choisi parmi ces associés.

Le BCEAT exécuterait plus particulièrement des études à caractère général : par exemple, les études de circulation et de développement urbain, ou l'établissement de plans d'occupation des sols et de schémas d'urbanisme, les études de protection

contre les inondations, ainsi que toutes les études de lutte contre la pollution et les études d'assainissement.

Les Administrateurs ont posé le problème du choix de la forme juridique à donner à la future Société. Faut-il créer une S A R L plutôt qu'une société anonyme ou un groupement d'intérêt économique? La Direction s'engage à étudier la forme la plus adéquate.

Nos ministères de tutelle ne font pas obstacle à la création du B C E A T.

EXAMEN DU PROBLEME DES SALAIRES

La Direction a présenté au Conseil d'Administration une note dans laquelle était proposé un pourcentage global d'augmentation de la masse salariale d'environ 11 % qui était appliqué de façon extrêmement individualisée. Elle se subdivise en une augmentation générale de 7 %, une somme non hiérarchisée de 40 F, et 2,5 à 3 % affectés aux avancements, promotions et rattrapages.

Notre Directeur Général insiste pour que tout le personnel bénéficie d'une augmentation correspondant à l'augmentation du coût de la vie, à l'exception de quelques cas particuliers.

Nous avons fait remarquer aux Administrateurs que, pour la première fois au BCEOM, les Syndicats s'étaient mis d'accord pour adresser une lettre commune à la Direction, au sujet des salaires. Les propositions des Syndicats étaient tout à fait raisonnables car, en raison de la modicité des augmentations en Janvier et Juillet 1972, le personnel avait en fait perdu 2,5 pour cent au moins de son pouvoir d'achat.

La proposition de la Direction sur l'augmentation des salaires a été adoptée à l'unanimité et sans discussion comparativement aux années précédentes.

POINT DE LA SITUATION DE L'INTERESSEMENT

Le capital de la Société ayant été porté de 4 900 000 F à 11 700 000 F., l'application des clauses de l'ancienne convention d'intéressement qui fixe un prélèvement préalable pour rémunération du capital égal à 5 %, entraînerait une diminution considérable de la masse à distribuer au personnel.

Aussi, la Direction avait-elle proposé aux Syndicats deux formules pour la nouvelle convention d'intéressement :

. 1ère formule : Réserve légale 5%
Rémunération du capital 3 %
Reste : 50 % intéressement
50 % réserve

. 2ème formule : Réserve légale 5 %
Rémunération du capital 0 %
Reste : 45 % intéressement
55 % réserve

La deuxième formule a été retenue par les syndicats.

Malheureusement, le représentant du Ministère des Finances est hostile à cette formule, car il désire maintenir le principe d'une rémunération préalable. Il s'est donc prononcé pour la première solution proposée. Cette intervention remet en cause les propositions initiales et le choix d'une nouvelle formule est à l'étude.

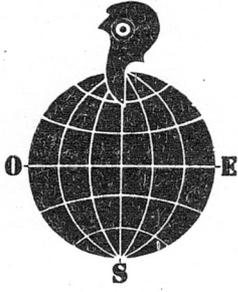
POINT DE LA SITUATION DE L'ACTIONNARIAT

L'actionnariat est actuellement bloqué par un problème juridique important : en effet, nos tuteurs, qui ont donné leur accord pour l'actionnariat du personnel, n'ont pas respecté le principe qui veut que seul, le législateur peut intervenir pour permettre de disposer de deniers publics.

Aucune base légale existante ne permet actuellement de rendre le personnel de la Société actionnaire. Il faudrait donc qu'un texte particulier soit pris pour le seul BCEOM, cette solution serait trop longue aussi la Direction recherche-t-elle une nouvelle formule qui soit d'application beaucoup plus rapide.

Il a été évoqué également le problème de la négociation des actions à l'échéance du blocage de cinq ans.

Diverses questions figurant à l'ordre du jour ont ensuite été abordées.



remise au b.c.e.o.m. de l'oscar 1972 de l'exportation

Le 21 décembre 1972, dans les salons du Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE), M. Valéry GISCARD D'ESTAING, Ministre de l'Economie et des Finances, a remis à notre Directeur Général, M. Lionel ODIER, un diplôme concrétisant l'octroi au BCEOM de l'Oscar 1972 de l'Exportation, dans le domaine de l'Engineering.



La citation du Jury qui accompagne cette distinction est ainsi rédigée :

"A l'origine, cette société limitait son activité, avec l'appui des Pouvoirs Publics, à l'Afrique francophone. Sortant de ce corset, elle a, grâce à un effort commercial intense, étendu son activité à de nombreux pays étrangers où elle a su faire apprécier la technique française et permis l'obtention de nombreux contrats au profit de l'industrie nationale."

A quoi correspond cet Oscar qui, par sa dénomination, rappelle un peu Hollywood ou le festival du cinéma de Cannes ?

Ce concours a été créé en 1956 par le Directeur de la revue "Informations", avec le soutien des Pouvoirs Publics, en particulier du Centre Français du Commerce Extérieur, dont l'hebdomadaire d'expression est le MOCI (Moniteur du Commerce International). Le but de cet Oscar est de stimuler les exportations françaises, en attribuant chaque année une récompense de prestige aux sociétés et entreprises dont l'action exportatrice aura été la plus fructueuse au cours des dernières années.

Huit Oscars sont ainsi attribués chaque année, dans huit domaines distincts :

- la meilleure promotion,
- le meilleur produit,
- les biens d'équipement,
- les biens de consommation,
- l'engineering et les implantations techniques et industrielles à l'étranger,
- les implantations commerciales à l'étranger,
- les petits exportateurs,
- la performance exceptionnelle.

Un concours est donc ouvert chaque année et chaque candidat doit répondre à un questionnaire détaillé et rédiger un Memorandum substantiel dans lequel sont exposés la situation de la société, son évolution au cours des cinq dernières années, les zones géographiques de son activité exportatrice, les perspectives, les difficultés rencontrées et les remèdes préconisés pour tenter de les surmonter.

Un Jury, composé de hautes personnalités du monde industriel et commercial, et présidé par M. A. GRANDPIERRE, Président d'honneur du Conseil de Direction du Centre Français du Commerce Extérieur, examine les dossiers des candidats et attribue les récompenses.

Depuis l'origine, par tradition, le Ministre des Finances, qui est Président d'honneur du Jury, remet lui-même les diplômes aux lauréats, au cours d'une cérémonie qui se déroule au Centre Français du Commerce Extérieur.

C'est cette cérémonie qui vient d'avoir lieu, le 21 décembre 1972, et au cours de laquelle le BCEOM a été à l'honneur.

Le personnel du BCEOM est probablement convaincu que l'attribution de cette distinction allait de soi puisque la quasi-totalité de l'activité de notre société (84 %) se situe hors de la Métropole, et ceci depuis de nombreuses années. Cependant, il ne faut pas oublier que le BCEOM n'est pas le seul bureau d'études français à travailler hors de France : l'Association ABETEX, qui groupe les principaux bureaux d'études exportateurs de France, comporte 22 sociétés dont les efforts commerciaux à l'étranger ne le cèdent en rien à ceux du BCEOM.

Cette distinction est donc flatteuse.

Bien sûr, elle ne nous apportera pas, de son seul fait, davantage de contrats... mais c'est une satisfaction qui ne peut que nous inciter à poursuivre notre effort.

Le diplôme se trouve en salle de conférence et le BCEOM a désormais le droit de faire figurer sur ses documents commerciaux et publicitaires le label distinctif des lauréats de l'Oscar.

réunion des délégués du personnel

19 décembre 1972

Etaients présents :

Mme RENDU	(Chef du Personnel)
M. GAZEL-ANTHOINE	(Comité d'Entente des syndicats CGT-FO et INDEPENDANT DU BCEOM)
Mme RIAND	(
MM. HORNAC	(Syndicat ODERTES C.G.C.)
ROURE	(
Mme TESNIERES	(Syndicat C.F.D.T.)
Mme LOISIER	(
Mme DOISELET	(Syndicat C.G.T.)
Mme BONVIN	(

QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT C.G.T.

1 - Pourrions-nous avoir des précisions sur les augmentations de salaires pour 1973 après le Conseil d'Administration ?

Mme RENDU répond que le Conseil d'Administration s'est rallié sans difficulté au point de vue de la Direction qui est le suivant : application à tous d'un pourcentage de 7 % auxquels s'ajouteront 40 F non hiérarchisés suivant une formule suggérée par les syndicats. Cependant cette augmentation pourra dans certains cas être inférieure ou même nulle,

- soit qu'il y ait sanction (trop longues absences ou travail non satisfaisant) ;
- soit constatation que le salaire atteint par l'agent en raison de son ancienneté, de fonctions antérieurement tenues ou pour toute autre raison soit surévalué et ne corresponde pas à la hiérarchie des salaires de la société ou du marché du travail.

mais de toute façon, il s'agit de cas peu nombreux. En règle générale pour des salaires inférieurs à 1 000 F, l'augmentation sera de 10 %.

Pour les salaires moyens de 8 %. En plus il y a une marge de 2,5 % à 3 % de la masse salariale qui permettra de faire des promotions ou des rattrapages. La Direction a en effet été obligée, au cours de l'année, de recruter à un taux plus élevé que le personnel interne, du personnel de même formation et du même âge. Il faut aussi augmenter des jeunes qui ont été engagés avec un salaire faible.

Le syndicat ODERTES demande si les quelques cas exceptionnels prévus auront quand même les 40 F.

Mme RENDU répond négativement pour les cas où il y aura blocage du salaire.

Le syndicat C.G.T. demande si ce sont des salaires élevés.

Mme RENDU répond que oui en général.

Le syndicat C.G.T. demande si ce blocage de salaires ne concerne que l'année à venir.

Mme RENDU ne peut pas répondre de façon générale à cette question.

Il peut s'agir de quelqu'un qui est très proche de la retraite et dans ce cas verra son salaire inchangé jusqu'à son départ ou bien de quelqu'un dans la force de l'âge que la Direction estime trop payé. Ce sont des mesures individuelles.

Le syndicat C.G.T. demande s'il y a des employés, des secrétaires.

Mme RENDU répond que non.

Le syndicat C.G.T. demande si les personnes en question ont été prévenues.

Mme RENDU répond que non pour l'instant mais elles le seront par les Chefs de Divisions qui leur donneront les raisons des décisions prises.

2 - Nous avons appris la création d'une nouvelle société avec la participation du BCEOM. Pourriez-vous nous dire quelle incidence cela va avoir sur le Personnel ?

Mme RENDU répond que le but de cette société est de travailler en France de façon compétitive en échappant à la T.V.A. Ces dernières années, le BCEOM a fait des efforts de prospection sur le marché français. Aucune société ne peut vivre en travaillant à 100 % pour l'exportation. Or nos concurrents en France qui sont très souvent des petites sociétés de personnes échappent à la T.V.A. car la T.V.A.

n'est pas applicable dans le cas où 40 % du capital d'une société appartiennent aux agents qui y travaillent, autrement dit à ces Ingénieurs Conseil qui font des prix moins élevés que nous. Nous voulons donc créer une société qui corresponde à ces conditions. Ce sera une S A R L à laquelle participeront au moins deux Ingénieurs du B C E O M qui y apporteront de l'argent. D'autres agents du B C E O M seront détachés par le B C E O M auprès de cette société qui sera dénommée : BUREAU CENTRAL D'ETUDES POUR L'EQUIPEMENT ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Le Conseil d'Administration ayant donné son accord sur le principe de cette création, le B C E A T devrait voir le jour.

Le syndicat O D E R T E S C.G.C. demande si les associés et les gérants seront nommés par la Direction.

Mme R E N D U répond que le gérant sera l'un ou l'autre des deux Ingénieurs du B C E O M qui ont déjà été contactés à ce sujet. Le choix sera ensuite soumis au Conseil d'Administration. Le B C E O M aura 60 % du capital qui est de 100 000 F, 40 % étant entre les mains d'Ingénieurs du B C E O M. Un des avantages de cette société sera d'offrir des possibilités supplémentaires de réinstallation en France aux Ingénieurs ayant travaillé longtemps outre-mer.

3 - Il nous a été signalé la disparition de documents et de matériel aux Services H A U et Comptabilité. Nous désirons en discuter avec vous.

Le syndicat C.G.T. signale la disparition de plusieurs documents et de matériel de dessin et d'objets personnels qui n'ont jamais été retrouvés.

Mme R E N D U déplore ces vols, recommande la vigilance et fera une note de service à ce sujet.

4 - Il est actuellement question de diminuer les cours d'anglais au B C E O M du fait du coût très élevé. Nous voudrions savoir qui supportera cette diminution, des cadres ou des employés, ces derniers n'ayant pas beaucoup de facilités de suivre des cours de formation.

Mme R E N D U répond que rien encore n'est décidé. Actuellement il y a trois cours différents de 16 h à 19 h. A l'heure actuelle il y a plus d'employés que d'ingénieurs. Une solution envisagée est de limiter les cours à 3 par semaine pour les élèves les plus avancés.

Le syndicat C.G.T. demande si les visites de chantiers sont organisées.

Mme R E N D U répond affirmativement et signale que la visite de Chatou a été effectuée.

Le syndicat C.F.D.T. relève quelques lacunes dans l'organisation de cette visite : des personnes sont retournées à pied à la gare. Et au surplus il n'y avait pas de démonstration ce jour-là. C'était intéressant mais incomplet.

Mme RENDU le note et va le signaler aux organisateurs.

5 - Il nous a été demandé de nouveau de vous relancer pour les horaires de sortie, problème qui devient de plus en plus d'actualité, notamment pour les personnes habitant très loin.

Mme RENDU donne la même réponse qu'auparavant. Le problème sera revu quand la Tour Montparnasse entrera en activité.

Le syndicat C.G.T. signale que beaucoup de gens sont intéressés par l'horaire flottant.

Le Comité d'Entente signale le problème des activités extérieures des cadres qu'il est difficile d'intégrer dans l'horaire flottant.

Le syndicat C.G.T. signale le cas d'une société dans laquelle on envisage de faire un essai de six mois de cette formule.

6 - Beaucoup de personnes nous ont demandé s'il serait possible d'avoir un jour de congé pour les fêtes, certains conjoints ayant cet avantage.

Mme RENDU fait savoir que M. ODIER donne l'autorisation de partir à 16 h les vendredis 22 et 29 décembre.

7 - M. GILLIOT demande s'il lui serait possible d'avoir un bureau plus aéré et surtout avec de la clarté. Actuellement, il se trouve dans un bureau de la DOC, près de la porte d'entrée avec de la lumière toute la journée, ce qui lui fatigue énormément la vue.

Mme RENDU ne voit pas de solution pour l'instant à cette situation. Elle ajoute que M. GILLIOT effectue beaucoup de déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du B C E O M au cours de son travail et que l'inconvénient signalé ne concerne donc qu'une fraction de la journée.

8 - Pourrions-nous avoir des précisions sur les élections des Délégués du Personnel pour 1973.

Mme RENDU propose la date du Mercredi 14 mars 1973 qui serait également celle des élections des Membres du Comité d'Entreprise.

QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT C.G.C. - ODERTES

1 - A la suite du refus par le Conseil d'Administration d'entériner le tableau n° 3 ayant trait à l'intéressement, la C.G.C. demande si les Syndicats seront à nouveau contactés par la Direction au sujet de ce problème.

Mme RENDU confirme que le Conseil d'Administration s'est prononcé clairement sur ce point et a choisi la formule du tableau 2, c'est-à-dire le prélèvement préalable de 3 % du capital avant calcul de l'intéressement.

Le syndicat ODERTES C.G.C. propose une modulation en fonction des bénéficiaires ; le cas n° 3 pourrait être envisagé les années où le bénéfice est très faible.

Le syndicat C.G.T. demande la raison de la décision du Conseil d'Administration.

Mme RENDU répond que pour une raison de principe le Conseil et en particulier le Ministère des Finances, n'ont pas admis la suppression d'une légère rémunération préalable du capital. La Direction a soutenu le choix du tableau n° 3 mais il y a une opposition du Ministère des Finances et du Contrôleur d'Etat.

Le syndicat ODERTES C.G.C. demande si une modulation a été proposée.

Mme RENDU répond négativement mais entretiendra M. ODIER des chances d'une éventuelle contre proposition en ce sens.

Le syndicat C.G.T. demande ce qu'il en est de l'actionnariat.

Mme RENDU répond qu'il y a un débat juridique qui risque d'être long ; la proposition du Ministère des Finances est en effet qu'il faut absolument une loi pour permettre au B C E O M de remettre une partie de son capital entre les mains des salariés.

2 - La Direction serait-elle favorable à l'examen d'un accord d'entreprise proposé par les syndicats portant sur le problème des licenciements.

Mme RENDU n'en voit pas l'opportunité à l'heure actuelle où l'activité est en nette reprise. Sur le plan des droits le règlement intérieur de la société accorde déjà des garanties plus avantageuses que celles prévues par la Convention Collective.

3 - Création d'une garderie, soit au B C E O M, soit de préférence en accord avec Air France (demandée par de nombreuses collègues mères de famille).

Les syndicats ODERTES C.G.C. et C.G.T. vont interroger le Comité d'Entreprise d'Air France pour voir si cela ne serait pas possible.

Mme RENDU se réjouit de cette éventuelle possibilité.

4 - Jours de congé supplémentaires pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An (26 décembre et 2 janvier accordés par de nombreuses Entreprises) (précisions peuvent éventuellement être apportées).

Mme RENDU a déjà répondu plus haut à cette question.

QUESTION POSEE PAR LE SYNDICAT C.F.D.T.

Le syndicat C.F.D.T. voudrait savoir si Mme RENDU a posé la question à M. ODIER pour la prime d'équipement.

Mme RENDU répond que oui. La réponse est favorable mais il faut trouver le critère. Ce sera lié à l'ancienneté et au temps passé outre-mer.

QUESTION POSEE PAR LE SYNDICAT C.G.T.

Le syndicat C.G.T. rappelle le jour de congé supplémentaire qui vient d'être accordé aux gens ayant plus de 10 ans d'ancienneté au BCEOM sans limite d'âge.

Mme RENDU signale que la question est très compliquée. Les clauses des congés avaient été rédigées en tenant compte du critère d'ancienneté et du critère d'âge pour ne pas trop s'éloigner de la convention collective qui prévoit des majorations par tranche d'âge. Il faut les modifier entièrement. Le Comité d'Entreprise et les Délégués du Personnel vont être saisis officiellement par écrit de cette question.

QUESTION POSEE PAR LE SYNDICAT ODERTES C.G.C.

Le syndicat ODERTES C.G.C. pose une question déjà soulevée au cours d'une réunion du Comité d'Entreprise. Le représentant syndical C.G.T. en réunion s'est opposé catégoriquement à ce que le Comité d'Entreprise finance les frais occasionnés par l'instruction des enfants des agents outre-mer. Le syndicat pose la question de savoir si étant donné la diminution des sursalaires outre-mer, l'entreprise ne pourrait pas se pencher sur le problème de cette participation aux frais de scolarité.

Mme RENDU répond que dans le passé il n'y a pas eu beaucoup de problèmes dans ce domaine car une très grande proportion de l'activité du BCEOM s'exerçait en Afrique où il y avait des lycées français et les gens n'avaient pas de frais. Actuellement c'est moins évident : il y a des difficultés à Madagascar, en Amérique du Sud, au Zaïre.

Mme RENDU s'informerait auprès de M. ODIER pour connaître la position définitive du Comité d'Entreprise sur ce point. En ce qui concerne la société, elle pense qu'il pourra y avoir l'examen par cas des difficultés les plus évidentes.

QUESTION POSEE PAR LE SYNDICAT ODERTES C.G.C.

Le syndicat ODERTES C.G.C. demande que soit indiqué le montant de la prime de vacances sur le compte rendu.

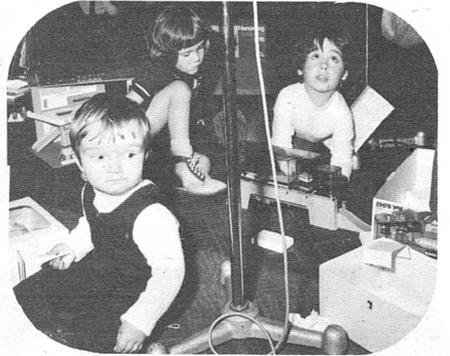
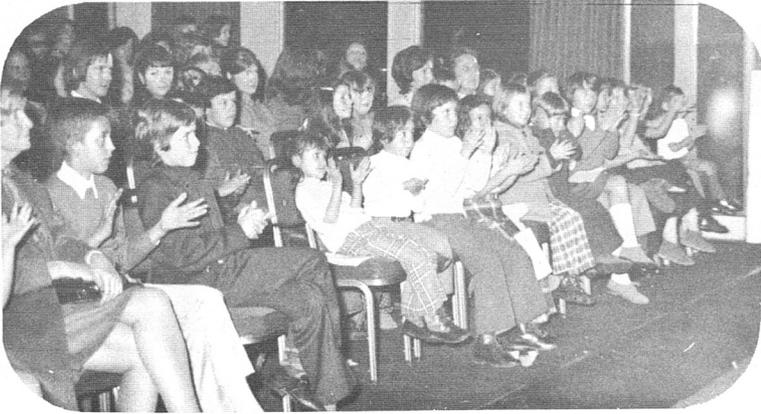
Pour l'année 1973, cette prime est fixée à 1/3 de mois avec plancher à 1 230 F et plafond à 1 630 F plus une majoration par enfant à charge de 420 F.

La date de la prochaine réunion est fixée au jeudi 25 janvier à 14 h 30.

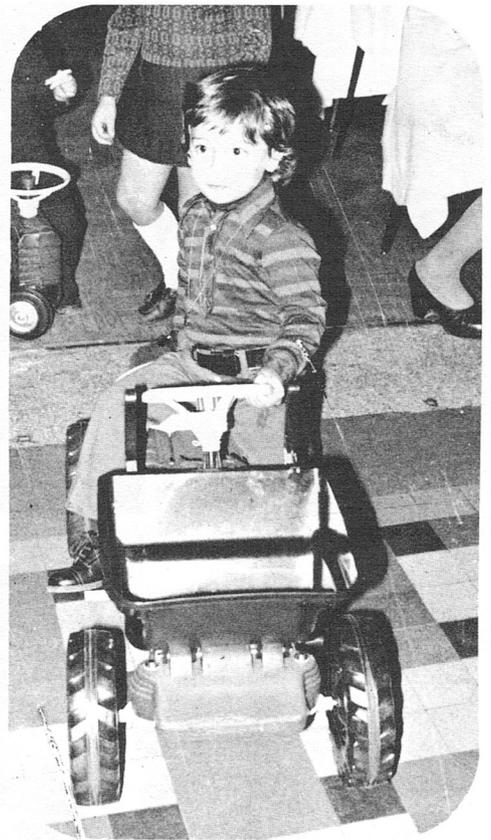
NOËL au siège



ellove



NOËL à la Grande Motte







Handwritten text, possibly a name or date, written vertically on the right edge of the page.

vacances à la montagne

De nombreuses sociétés possèdent des chalets ou appartements en montagne ou à la mer qu'elles louent ou prêtent à leur personnel.

Depuis son élection en février 1971, le Comité d'Entreprise envisageait de placer les fonds que les Comités précédents avaient économisés sur leurs budgets annuels.

Après maintes discussions, l'achat de deux appartements en montagne reçut l'accord de tous les membres.

Une enquête fut donc lancée et elle eut beaucoup de succès notamment auprès de nos amis d'Outre-Mer.

Les résultats de l'enquête vous sont communiqués dans le tableau ci-joint. Elle indique notamment que près de la moitié des candidats désirent aller en vacances durant le premier trimestre pour profiter des joies du ski.

Il nous fallait donc changer notre point de vue et envisager une autre solution que l'achat de 2 appartements en co-propriété.

La multi-propriété nous a été déconseillée par suite des problèmes d'entretien qu'elle entraîne et une nouvelle formule de "résidence hôtelière" fut examinée.

Au cours de plusieurs réunions du comité d'entreprise, diverses solutions furent étudiées et enfin dans sa séance du 2 février, à l'unanimité des votants, la résolution suivante a été adoptée :

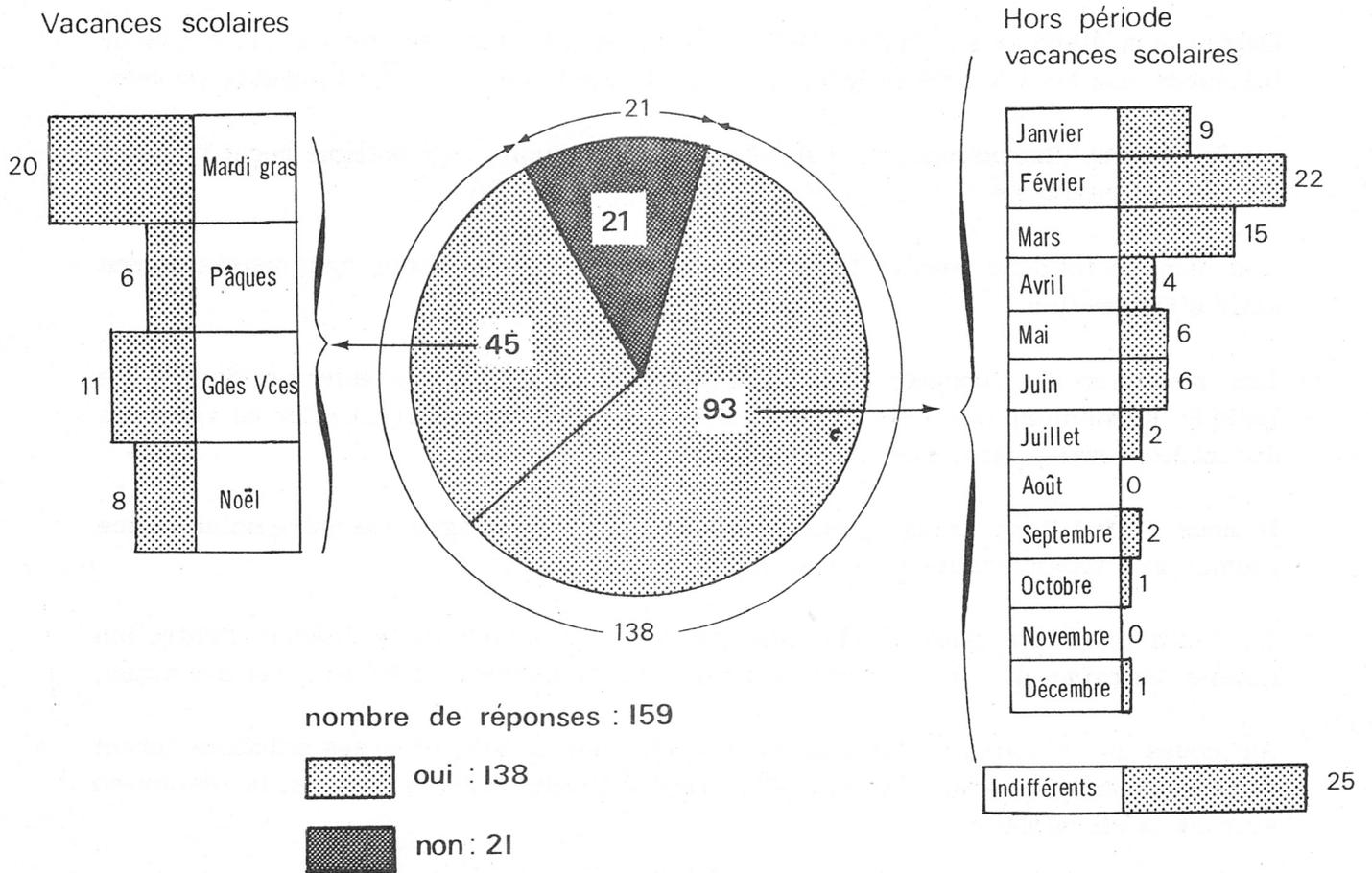
- . achat d'un appartement en co-propriété à Contamines-Montjoie.
- . achat d'actions de l'Hôtel Carlton à Chamonix, donnant droit à l'occupation de 2 chambres pendant 4 semaines du 14 février au 13 mars.

Grâce à ces acquisitions, les agents du BCEOM pourront donc maintenant passer des vacances en montagne dans des locaux mis à leur disposition par le comité d'entreprise.

Voici quelques détails sur l'organisation des séjours :

ENQUETE LOGEMENT MONTAGNE

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT



1 - PARTICIPATION FINANCIERE DES AGENTS

a - Chambres du Carlton à Chamonix

Elles sont mises gratuitement à la disposition des candidats retenus. Les agents du BCEOM bénéficient de prix spéciaux au restaurant; ainsi les repas seront payés 18 F au lieu de 25 et les extras (vin, apéritif, etc...) subiront un abattement de 10 % sur les prix affichés. Il n'y a pas d'obligation de prendre ces repas au restaurant de l'Hôtel.

b - Appartement des Contamines

Chaque candidat retenu paiera 70 F par semaine pour couvrir les charges (chauffage, électricité, etc.) quelle que soit sa situation particulière (salaire, nombre d'enfants, etc...).

2 - DUREE DES SEJOURS

a - Hôtel

La période de location du 14 février au 13 mars est divisée en 3 ou 4 périodes suivant les années car il faut obligatoirement que l'une des périodes corresponde aux vacances scolaires de Mardi-Gras pour la région parisienne. Les 2 chambres qui sont communicantes peuvent être attribuées à une même famille si le nombre ou l'âge des enfants le nécessite.

Compte tenu du nombre de demandes, il n'est pas possible d'attribuer plus d'une période à un seul candidat; donc chaque année 5 ou 6 familles pourront profiter de ce séjour en hôtel à Chamonix. Les dates des périodes seront déterminées chaque année.

b - Appartement des Contamines

L'année est divisée en 52 périodes correspondant à une semaine. La semaine commence le samedi à 20 h. pour se terminer le samedi suivant à 12 h. Chaque candidat peut postuler pour une ou plusieurs semaines. Il est certain qu'en période de vacances scolaires la durée maxima sera d'une semaine mais en Octobre ou Novembre les séjours pourront être plus longs, tout dépendra du nombre de candidats.

3 - CHOIX DES CANDIDATS

C'est au "responsable des logements" du comité d'entreprise qu'incombe l'organisation

de la gestion des chambres et de l'appartement. Deux enquêtes seront faites en cours d'année, la première en Octobre, couvrant la période Janvier-Juin, la seconde en avril couvrant la période Juillet-Décembre. Il sera adressé un questionnaire à chaque employé du BCEOM qui devra indiquer les périodes qu'il souhaite.

Le choix entre les candidats à une même période sera fait par tirage au sort et les élus devront confirmer dans un délai d'un mois l'occupation des logements ou de la chambre d'hôtel. Aucune priorité d'aucune sorte ne sera accordée.

Chaque mois, une semaine sera réservée aux agents d'Outre-Mer de retour de mission et qui ne peuvent répondre à l'enquête car généralement ils ignorent leur date de retour. Toutefois, ces agents devront déposer une demande un mois avant la période choisie.

La liste des bénéficiaires sera affichée à chaque étage.

Les personnes retenues ne pourront pas désigner en cas d'empêchement leur remplaçant mais pourront en proposer un aux responsables du Comité.

Telles sont les grandes lignes d'attribution de ces logements.

La 1ère enquête concernant 1973 vient d'être lancée. Nous souhaitons à ceux que le sort désignera de bonnes vacances en montagne.



vie du personnel

GRECE

La Société Ingéroute exécute pour le compte de la BIRD le plan routier de Grèce, M. Mellier qui dirige cette mission a quitté Paris le 17 Octobre pour effectuer à Athènes un séjour de 14 mois.

L'ont rejoint :

- . le 20.10 M. Sallier pour 13 mois.
- . le 15.11 M. Durand pour 7 mois.
- . le 30.11 M. Garnick-Garnicki pour 8 mois.
- . le 26.12 M. Huber pour 10 mois.
- . le 14.12 M. Andolenko pour 3 semaines.

MAURITANIE

Pour l'exécution de l'étude de la route Boutilmit-Kiffa, M. Tronche, chef de mission, a quitté Paris le 19 Décembre pour un séjour de 8 mois.

M. Manin, le 4 janvier 1973 pour un séjour de 8 mois,

M. Kerherve, le 9 janvier 1973 pour 8 mois.

CONGO-BRAZZAVILLE

Nous notons le départ de M. Constantin le 4 décembre 1972 pour un séjour de



24 mois. Il participe à la mission de réorganisation de l'entretien routier.

NIGER

M. Rouyer a rejoint le 14 novembre 1972, la mission d'entretien routier au Niger; durée du séjour : 24 mois.

ZAIRE

Dans le cadre de la réorganisation de l'Office des Routes du Zaïre, nous notons le départ de M. Maillot le 1er décembre pour un séjour de 26 mois 1/2. M. de Stael est affecté sur la même étude à compter du 20 janvier pour une durée de 24 mois 1/2.

BRESIL

Pour l'étude du projet d'aménagement d'Ituba-Propria, M. Borredon a quitté Paris le 16 octobre pour un séjour de 11 mois.

MEXIQUE

Nous notons le départ de M. Groix le 22 janvier pour un séjour de 13 mois et M. Latizeau le 5 février pour la même durée. Ils interviennent dans le cadre général d'organisation des ports du Mexique.



YEMEN

M. Rassat, chef de mission de l'étude de factibilité routière confiée à Ingéroute est parti le 28 janvier. Il sera fixé à Nairobi avec mission de courte durée au Yemen.

ETHIOPIE

Dans le cadre de l'exécution du projet d'eau et d'assainissement de la ville d'Addis-Abeba, nous notons le départ de :

- . M. Nugon le 9 novembre pour 5 mois 1/2
- . M. Michelon le 13 novembre pour 6 mois
- . M. Peron le 20 novembre pour 6 mois.

PEROU

M. Lepeudry chef de mission a rejoint Lima le 15 novembre pour un séjour de 7 mois. Il dirigera la mission chargée des projets d'exécution des routes Pativilca-Catac-Caraz.



INDONESIE

M. Bobichon a été affecté comme représentant commercial du BCEOM à Djakarta à compter du 13 janvier.

COREE

L'étude Wanju-Kangnung s'est terminée au mois de décembre. Nous avons noté le retour de :

- M. Tronche le 27 novembre.
- M. Guerin le 30 octobre
- M. Robert le 19 décembre
- M. Van Veen le 24 novembre

M. Tournois s'est envolé de Séoul directement pour les Nouvelles-Hébrides début janvier.

Nous notons également le retour de M. Lajeunesse le 5 décembre. Il participait à l'étude d'entretien routier de Corée.

M. Lajeunesse est affecté à Madagascar comme chef de délégation.



MAROC

L'étude de l'autoroute Casa-Rabat s'est terminée fin janvier. Nous notons le retour de tous les participants.

PARAGUAY

L'étude du plan de transport du Paraguay est terminée. MM. Bouilleux et Pierron sont rentrés à Paris en novembre.

CAMEROUN

M. Rassat, chef de mission a terminé son séjour et est rentré à Paris le 24 décembre.

WALLIS ET FUTUNA

Nous notons le retour de M. Fourrey, le 14 novembre.

LIBAN

M. Koch est rentré à Paris le 30 décembre

nouveaux arrivés

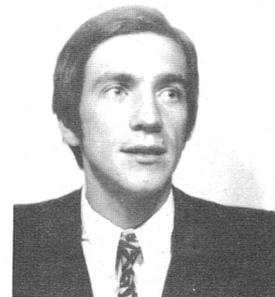
Jacques HUBER
marié
Economiste statisticien - TE (Grèce)



Joëlle PENCOLEE
mariée - 1 enfant
Sténo-dactylographe - TE



Jean-Pierre ROUYER
marié - 1 enfant
Technicien supérieur - Entretien routier Niger - RA 3



Jean-Charles LEGER
marié
RA 1 - Ingénieur I N S A



Roger MAILLOT
marié - 3 enfants
Technicien supérieur - RA 1 - Zaïre



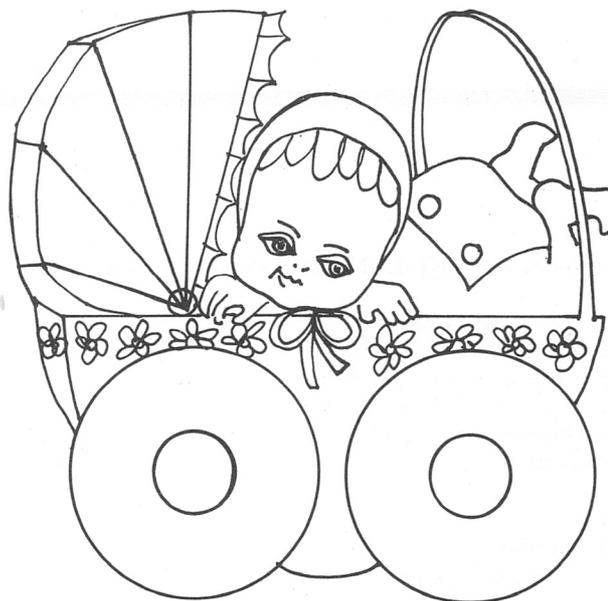
Jean JOFFRE
Célibataire
Comptable - CE



Nous apprenons avec plaisir la venue au monde :

- le 31.10.72 de Bénédicte TROUVAT
- le 11.11.72 de Gaëtan BOLON
- le 30.11.72 de Jean-Marc MICHEL
- le 13.12.72 d' Emmanuel PIERRON

Tous nos félicitations aux heureux parents.



Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

- Mlle LECABLE le 10.11.72 avec M. CLABAUT
- Mlle SCHLOSSER le 1.12.72 avec M. SCHUTZ
- Mlle RENAUD le 6.1.73 avec M. DIARRA

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

A louer à SAINT-LUNAIRE(35) près de Dinand

A 150 m de la plage :
Dans grande villa, à louer de Mai à Septembre
par quinzaine ou par mois.
1 chambre : 3 lits
1 chambre : 2 lits avec douche
cuisine

et

1 chambre : 3 lits
1 chambre : 2 lits avec salle de bains
cuisine

Pour tous renseignements d'adresser à
Mr. CHALOT, poste 359



Rendez à César ...
ce qui n'appartient pas à Alexandre

Différentes circonstances de la vie de ces grands conquérants
ont donné lieu à des allusions littéraires. Pouvez-vous, sans trop
d'erreurs, rendre à chacun ce qui est son bien propre ?

- 1 - Si je n'étais moi-même, je voudrais être Diogène
- 2 - O Athéniens, qu'il en coûte pour être loué de vous
- 3 - Et toi aussi, mon fils !
- 4 - Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu
- 5 - A qui laisser l'Empire : au plus digne
- 6 - Mon fils, rien ne peut te résister
- 7 - Soldat, frappe au visage
- 8 - Je me réserve l'espérance
- 9 - Le sort en est jeté : j'ai franchi le Rubicon
- 10 - Et moi aussi, si j'étais Parménion
- 11 - J'aimerais mieux être le premier dans un village
que le second à Rome.

Rendez à César ce qui n'appartient pas à Alexandre
Alexandre : 1, 2, 5, 6, 8, 10
César : 3, 4, 7, 9, 11

La Population du globe a
 doublé entre 0 et 1649 après Jésus Christ
 puis doublé à nouveau de 1650 à 1850 (200 ans)
 doublé encore de 1850 à 1930 (80 ans)
 elle doublera encore entre 1930 et 1975 (45 ans)
 et doublera sans doute une nouvelle fois entre 1975 et 2005 (30 ans)

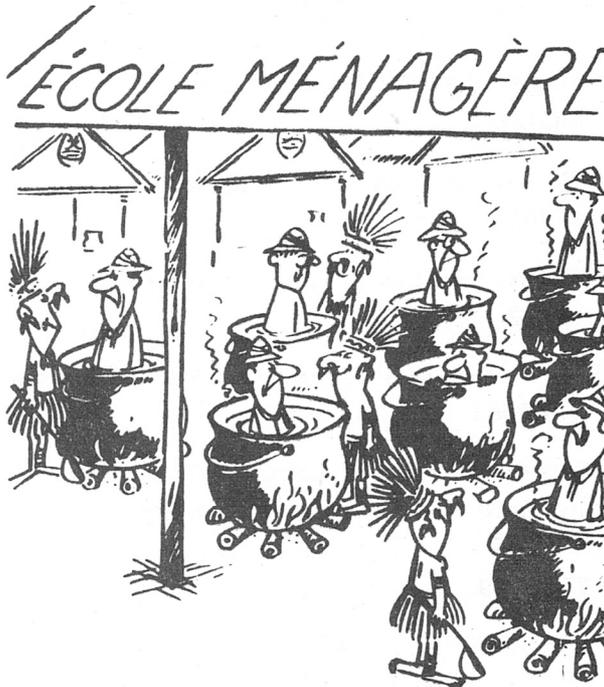
*

Un mauvais plaisant proposa à un contrôleur
 général de mettre des impôts sur l'esprit.
 « Tout le monde disait-il, s'empressera de
 payer, personne ne voulant passer pour un sot »
 Le ministre répondit : « J'adopte votre projet ;
 je vous promets que vous serez exempt de la
 taxe ».

*

Madame de Sévigné disait des pendules à
 secondes : qu'elle ne les aimait pas, parce
 qu'elles hachent la vie trop menue.

*



CONTRAVENTION		le 15.01.73 à 15H15 N° 4090085	
CONTRAVENT AU STATIONNEM^t	Agent : 30979	Service : 68	
INTERDIT MATERIALISE 01	Lieu : 31 Rue de Ponthieu 31		
UNILATERAL NON OBSERVE MATERIALISE 02	Motif : chat interdit		NATURE DE LA VOIE 1
DOUBLE FILE 50	pas panneaux fixes		
ARRET AUTOBUS 51	volet prioritaire		
STATION DE TAXIS 52	MARQUE (HARLES)	IMMATRICULATION	
PASSAGE CLOUTÉ 53	RENAULT 1	CITROËN 2	PEUGEOT 3
SUR TROTTOIR 54	FIAT 5	OPEL 6	FORD 7
PROLONGE DE PLUS D'UNE HEURE 03	Pour le règlement de cette contravention, suivez les indications portées dans la notice numéro 2		2
DEFAUT DE DISQUES 04	IRM 74 839		

REPERTOIRE CLASSIQUE

L'adagio d'ALBINONI et Venise
n° MGE 03

BERLIOZ Symphonie fantastique
n° 18003

CHOPIN Les six grandes Polonaises
n° 18232

LEHAR l'or et l'argent - la Veuve joyeuse ..
n° 7307001

Aimez-vous MENDELSSOHN ?
Symphonie n° 4 Italienne - le songe d'une
nuit d'été - concerto pour violon
n° 7505019

OFFENBACH Gaieté parisienne - La belle
Hélène - Orphée aux Enfers - Les contes ...
n° 30104

RACHMANINOFF Concerto pour piano et
orchestre n°3
n 30103

WAGNER Les Maîtres Chanteurs de
Nuremberg - Parsifal - Tannhauser ..
n° 7303004

REPERTOIRE VARIETES

TROPICAL DANCE PARTY
n° 7552018 2 LP

REPERTOIRE VARIETES

BARBARA L'Aigle noir - A peine -
Quand ceux qui vont - Hop la - ...
n° 7102039

BRASSENS Les amours d'antan -
Dans l'eau de la claire fontaine ...
n° 9044

GRECO Juliette Les feuilles mortes -
Si tu t'imagines ...
n° 9010

MOULOUDJI chante Jacques Prévert
n° C 75

La Poésie Espagnole Paco IBANEZ
n° 6019

Le Petit Prince Antoine de St Exupéry
Gérard Philippe
n° MF 24

MISA CRIOLLA Navidad nuestra -
La Anunciación - La peregrinación ...
n° 1002

Jimi HENDRIX War Heroes
n° B 80467

Led ZEPPELIN n° B 940051

Sammy Davis Count Basie
(Our Shinning Hour) n° 912223

Pour danser tous les deux
n° 7552045

Fausto PAPETTI Autoroute A 6
n° C 244 93.263

*Les cassettes perdues ou rendues en mauvais état devront être remplacées par l'emprunteur.
Prix moyen de la cassette : 32 F.*